

FICHE DESCRIPTIVE DES CORPS D'ASSISTANTS INGENIEURS DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE

Les corps homologues d'assistants ingénieurs comptent plus de 8 500 agents (dont 3 863 ITRF et 4 656 ITA) et sont organisés en un grade unique. L'échelonnement indiciaire de ce grade unique est structuré en 16 échelons de l'IM 339 à l'IM 604.

Les corps des assistants ingénieurs sont accessibles par concours, liste d'aptitude et détachement. Des assistants ingénieurs ne possédant pas la nationalité française peuvent être recrutés par la voie du concours.

Les recrutements dans les corps d'assistants ingénieurs sont effectués, comme dans le reste des filières ITRF et ITA, par branche d'activités professionnelles et emploi type, selon un référentiel métier récemment revisité (Referens III - publié au Journal officiel du 11 octobre 2016) et par établissement employeur.

Le corps d'assistants ingénieurs constitue un corps de débouché pour les techniciens de la filière ITRF (catégorie B) qui constituent 30% des lauréats du concours externe, 2/3 en moyenne du concours interne et la totalité des promus par liste d'aptitude.

C'est également un corps « tremplin » pour l'accès au corps des ingénieurs d'études, dont il fournit près de 10% des lauréats du concours externe (soit une trentaine d'agents) et 50% du concours interne (soit près de soixante lauréats par an), nonobstant les promus par liste d'aptitude (une centaine d'agents chaque année).

Ainsi, sur les effectifs actuels d'assistants ingénieurs de la filière ITRF, près de 60% des personnels ont débuté leur carrière dans le corps des techniciens de recherche et de formation. S'agissant des flux vers le corps supérieur, 29% des effectifs des ingénieurs d'études ont débuté leur carrière dans le corps des assistants ingénieurs.

L'âge moyen des agents le composant dans la filière ITRF est de 45,2 ans. L'âge moyen d'entrée dans le corps est de 38,7 ans.

- Concernant l'accès par voie de concours :

Le concours externe (sur épreuves pour la filière ITRF - sur titres et travaux pouvant être complété d'épreuves pour la filière ITA) est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau III. Ce concours est également ouvert aux candidats possédant une qualification professionnelle jugée équivalente à l'un de ces diplômes. En 2016, 173 postes ont été ouverts au concours externe dans la filière ITRF.

Le concours interne (sur titres et travaux pouvant être complété d'épreuves) est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de quatre années au moins de services publics.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux corps d'assistants ingénieurs. En 2016, 171 postes ont été ouverts au concours interne dans la filière ITRF.

- Concernant l'accès par liste d'aptitude (LA), elle est ouverte aux fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur justifiant de huit années de services publics, dont trois au moins en catégorie B pour la filière ITRF. Pour la filière ITA, elle est ouverte aux fonctionnaires appartenant au corps des techniciens et des secrétaires d'administration de la recherche de l'établissement justifiant de huit années de services publics, dont trois au moins en catégorie B. Une centaine de techniciens de recherche et de formation est promue par liste d'aptitude dans le corps des assistants ingénieurs de la filière ITRF en moyenne chaque année.
- Les corps sont également accessibles par la voie du détachement dans les conditions de droit commun prévues par le statut général de la fonction publique. On recense sur l'année scolaire 2015-2016 18 accueils par détachement dans le corps de la filière ITRF.